VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 – n° 01

160093

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2016

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 août 2016 est :

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

---

26 septembre 2016 – n° 02 (1/3)
160094

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-17 relatif à la modification des compétences d'un E.P.C.I. ;

Vu la délibération n° 2016-07-05 du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges en date du 21 septembre 2016, qui a décidé de modifier les statuts ainsi que suit :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1°) En matière de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code.

3°) En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

26 septembre 2016 – n° 02 (2/3)

4°) En matière de politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5°) En matière d'accueil des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

6°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- Reprise éventuelle et aménagement de friches industrielles.
- Aménagement de la Meurthe et de ses affluents.
- Création, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Mise en place d'une signalétique d'identification du territoire.
- Protection des espaces agricoles, lutte contre les friches, ouverture du paysage : remise en état agricole.
- Mise en œuvre des études paysagères et forestières liées à l'aménagement global de l'espace sur le territoire (dans le cadre du plan de paysage).
- Actions foncières par la valorisation des friches et parcelles forestières endommagées, pour une préservation de l'espace dans la communauté, ainsi que l'utilisation des terres libérées, au bénéfice d'implantation ou d'extension d'exploitations agricoles.
- Participation, dans le cadre de ses compétences, aux activités et actions du Syndicat Mixte du PETR de la Déodatie, dont le programme « Habiter mieux en Déodatie ».
- Gestion et entretien des infrastructures télévisuelles.

26 septembre 2016 – n° 02 (3/3)

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la date de la notification de la délibération du conseil communautaire ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges telle que définie ci-dessus et approuvée par le Conseil communautaire le 21 septembre 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 – n° 03

160095

RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE TERRAIN POUR UN ABRI DE CHASSE EN FORET COMMUNALE A L'AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-DIE

Depuis 1989, l'Amicale des Chasseurs de Saint-Dié est autorisée à occuper un terrain en forêt communale de Saint-Dié-des-Vosges pour l'implantation d'un abri de chasse, à titre gratuit.

Ce terrain était auparavant situé dans le massif de Saint-Martin, jusqu'au 1er janvier 2001, date où le bail a été résilié, suite aux dégâts occasionnés par la tempête de 1999.

Un abri de chasse a été reconstruit en 2003 par l'Amicale des Chasseurs de Saint-Dié sur un terrain situé dans le massif de la Madeleine, et pour lequel une nouvelle autorisation d'occupation a été établie.

Le bail étant arrivé à expiration le 31 décembre 2013, l'O.N.F. sollicite la ville pour une possible reconduction. A cet effet, l'Amicale des Chasseurs de Saint-Dié confirme le souhait de renouveler la concession.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le renouvellement, à titre gratuit, de la concession de terrain en forêt communale de Saint-Dié-des-Vosges à l'Amicale des Chasseurs de Saint-Dié, afin d'y maintenir un abri de chasse, pour une nouvelle durée de 9 années à compter du 1er janvier 2014.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville, l'O.N.F. et l'Amicale des Chasseurs de Saint-Dié.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 – n° 04

160096

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a récemment sollicité le Ministère de la Culture pour l'exercice du droit de préemption concernant la vente du fonds Weick.

Ce fonds de plaques de verre, contenant approximativement 5 555 unités, provient de l'éditeur de cartes postales déodatien Adolphe Weick (1861-1915). Il a été confié en 1989 par son propriétaire, Bernard Mourot, à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges qui en a assuré le conditionnement et la conservation. L'identification a été en partie réalisée par la section locale des cartophiles et la Société Philomatique Vosgienne.

Représentant Saint-Dié et les Hautes-Vosges entre 1890 et 1915, ce fonds est d'une grande valeur historique et iconographique pour la région qui a beaucoup souffert lors des deux conflits mondiaux. Son acquisition permet de le faire entrer définitivement dans le domaine public. Une partie des productions d'Adolphe Weick ayant été préalablement léguée à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges à la fin des années 1960, elle permet également à l'établissement de compléter ses fonds et de conserver une grande partie de la production Weick, estimée à 16 000 clichés.

Cette acquisition, d'un coût de 24 000 € HT, est susceptible d'être subventionnée par l'Etat à hauteur de 50 % au titre de l'APIN (Acquisition Patrimoniale d'Intérêt National).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Service du Livre et de la Lecture, au titre de l'Acquisition Patrimoniale d'Intérêt National (APIN), pour l'acquisition d'un fonds de plaques de verre, de 5 555 unités environ, provenant de l'éditeur de cartes postales déodatien, Adolphe Weick.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 – n° 05

1600

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Vu les articles 61 et suivants de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Lors de manifestations nécessitant des moyens humains importants : Festival International de Géographie (FIG), Grande Braderie, diverses élections etc... la Ville de Saint-Dié-des-Vosges fait appel aux agents qui, en dehors de leurs heures de travail habituelles, souhaitent participer au bon déroulement de ces événements.

Parmi les agents faisant régulièrement acte de volontariat, certains ont été récemment mutés à la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, dans le cadre de la création de plusieurs services mutualisés.

Aussi, pour le bon déroulement de ces manifestations, une convention doit permettre la mise à disposition ponctuelle des agents concernés.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges concernant la mise à disposition ponctuelle du personnel pour l'organisation de manifestations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 - n° 06

1600

ACQUISITION PAR LA VILLE SUR VOSGELIS D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION AI N° 70 (PARTIELLE) – RUE JEAN GAZIN A SAINT-ROCH

Vosgelis a proposé à la Ville de se porter acquéreur de la parcelle prochainement libérée par la démolition du bâtiment n°21 ayant lui-même été détruit par un incendie.

Cette démolition entraînera la libération foncière d'une parcelle d'environ 28a 80ca qui sera détachée de la parcelle cadastrée section AI n°70.

Cette emprise présentant un intérêt pour la Ville dans le cadre des aménagements faits et à venir sur le quartier, il convient d'en valider les modalités et conditions d'acquisition.

Considérant la prochaine mise en œuvre des travaux de démolition par Vosgelis de l'ensemble immobilier constitué par le bâtiment N°21 – Rue Jean Gazin à Saint-Roch,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir cet espace ainsi libéré,

Considérant la situation de cette emprise au cœur du quartier Saint-Roch,

Considérant la volonté de la Ville de conserver la maîtrise foncière des espaces libérés afin de poursuivre les efforts de redynamisation engagés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la Collectivité,

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable, après libération, de la parcelle cadastrée section AI N°70 (partielle), située rue Jean Gazin à Saint-Roch, d'une surface approximative de 28a 80ca, à l'euro symbolique,

- DIT que les frais de géomètre sont pris en charge à hauteur de 50 % du montant total,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique en la forme notariée dont les frais seront également pris en charge à 50 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 – n° 07
160099

RENOUVELLEMENT DU BAIL CONCERNANT LA STATION DE TELEPHONIE MOBILE SIS RUE MOZART, SUITE AU REGROUPEMENT DES SOCIETES BOUYGUES ET S.F.R. (INFRACOS)

Afin d'assurer l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la société Bouygues Télécom ont signé une convention en date du 10 octobre 2002 aux termes de laquelle la Ville a loué à la société Bouygues Télécom un emplacement sur le terrain communal sis rue Mozart, aux fins d'y installer une station radioélectrique.

La convention est conclue pour une durée de quinze ans à compter du 10 octobre 2002, prorogée par périodes successives de quinze ans.

La société Bouygues Télécom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) ont constitué une société commune, dénommée INFRACOS.

Par courrier du 11 juillet 2016, la société INFRACOS propose la signature d'une nouvelle convention permettant ainsi de prolonger le partenariat avec la Ville, pour une nouvelle durée de douze ans, prorogée par périodes successives de douze ans. Le loyer annuel est de 3 200 €, indexé de 2 % chaque année.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la société INFRACOS, pour l'implantation et l'exploitation d'une station électrique sur le terrain communal sis rue Mozart – parcelle cadastrée section AH n° 1 .

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

---

26 septembre 2016 - n° 08 (1/3)
160100

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 200 MWh et depuis le 1er janvier 2016 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh.

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Le groupement de commandes du Grand Nancy élaboré en conséquence et opérationnel depuis le 1er janvier 2015 a permis de répondre à cette obligation et de réduire l'ensemble des factures de gaz naturel des quelque 90 membres volontaires.

Ce dernier groupement était basé sur une durée de deux ans et arrive donc à échéance fin décembre 2016. Il convient désormais de relancer un groupement de commandes pour la période 2017-2018.

Une proposition de groupement

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2015-2016, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1er janvier 2017 pour une période de deux ans et ouvert aux collectivités et partenaires sur le territoire lorrain.

Ce groupement permet :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,

- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui au regard de leur volume d'achat ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,

- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

L'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture de gaz naturel a supprimé de fait certains tarifs historiques de vente. Il est donc très difficile de se prononcer sur les prix que le groupement peut obtenir car cela dépendra du cours du marché le jour de la demande de cotation.

L'effet masse d'un groupement local permet tout de même d'obtenir un prix groupé plus intéressant tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

26 septembre 2016 - n° 08 (2/3)

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont conséquents. Une participation financière versée par les membres est prévue chaque année à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy ;
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération.

Soit une indemnité de moins de 1 % des tarifs observés (entre 55 et 65 €/MWh).

Un plafond de 10 000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations.

VU la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

VU la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 1er avril 2016,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

CONSIDERANT qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 1er avril 2016.

26 septembre 2016 - n° 08 (3/3)

- FIXE et révise la participation financière de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2016 – n° 09
160101

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR UNE PRESTATION D'ASTREINTE TECHNIQUE

Vu les articles 61 et suivants de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Dans le cadre du bon fonctionnement des services publics et équipements gérés par la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, en dehors des horaires d'ouverture de cette dernière, il peut être nécessaire de faire appel aux agents techniques d'astreinte de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ponctuelle d'agents techniques d'astreinte de la ville de Saint-Dié-des-Vosges à la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, en dehors des horaires d'ouverture de cette dernière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

---

26 septembre 2016– n° 10
160102

PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite à diverses mutations de personnel à la Communauté de Communes et à des changements de temps de travail ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

* la création de :
. 3 postes d'adjoint technique 2° classe (TNC 31 h 30)
. 3 postes d'adjoint technique 2° classe (TNC 28 h)
. 3 postes d'adjoint technique 2° classe (TNC 20 h)
. 1 poste de gardien de police

* la suppression de :
. 1 poste d'attaché principal
. 2 postes de rédacteur principal 1° classe
. 2 postes de rédacteur
. 6 postes d'adjoint administratif principal 1° classe
. 1 poste d'adjoint administratif principal 2° classe
. 4 postes d'adjoint administratif 1° classe
. 1 poste de technicien
. 3 postes d'agent de maîtrise principal
. 1 poste d'agent de maîtrise
. 4 postes d'adjoint technique 2° classe (TNC 24 h)
. 1 poste d'adjoint technique 2° classe (TNC 26 h)
. 1 poste d'adjoint technique 2° classe (TNC 17 h 30)
. 6 postes d'adjoint technique 1° classe
. 1 poste d'assistant de conservation principal 1° classe
. 1 poste d'adjoint du patrimoine 1° classe
. 4 postes d'adjoint du patrimoine 2° classe
. 1 poste d'éducateur principal des APS 1° classe
. 1 poste d'animateur
. 1 poste de brigadier principal de police

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 30

Procuration 5

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.